

Chers collègues travailleurs sociaux,
Chères collègues thérapeutes conjugaux et familiaux,
Bonsoir.

L'actualité fait en sorte que nous devons un peu bousculer l'ordre établi pour le déroulement de cette assemblée générale. Cependant, et vous aurez rapidement l'occasion de vous en rendre compte, nous avons d'excellentes raisons de le faire.

Ainsi, hier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 46, loi modifiant le Code des professions. Parmi les articles de cette loi omnibus, se retrouve un article qui porte sur un engagement que nous avons pris ici même, l'an dernier, concernant la dénomination de notre ordre professionnel.

Voici donc ce que dit l'article 2 du projet de loi 46 :

2. L'article 36 du Code est modifié:

- 2. Par le remplacement, dans le paragraphe d du premier alinéa, de « Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec » par « Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;**

Il me paraît donc tout à fait approprié de vous souhaiter à toutes et à tous, la plus cordiale des bienvenues à la première assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec!

Cette intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux, au sein de l'Ordre, j'y ai cru depuis le début et j'y ai travaillé depuis le début. Désormais, les noms de nos deux professions apparaissent, côte à côte, d'égal à égal. Nous en sommes tous grands, individuellement et collectivement.

Puisque j'en suis au chapitre des bonnes nouvelles, j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens tout juste d'assister à l'adoption du projet de loi 21, loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. C'est un grand pas en avant que le législateur vient de faire en faveur de la protection du public, d'une part, et pour la pérennité de nos deux professions, d'autre part. Je n'ai pas l'intention de vous faire un historique de l'évolution de ce dossier qui nous occupe et nous préoccupe depuis bientôt une décennie. C'est maintenant vers l'avenir que nous devons nous tourner et nous le ferons très rapidement, au cours des prochaines semaines.

Cette excellente nouvelle nous permettra prochainement d'entamer la troisième ronde de ce vaste chantier de modernisation des pratiques professionnelles en santé physique, santé mentale et relations humaines, amorcé il y a dix ans, par le début des travaux de la Table d'analyse de la situation des techniciens œuvrant en santé mentale et en relations humaines, notamment les techniciens en travail social. Enfin, l'Office des professions pourra entamer les démarches portant sur la reconnaissance des sexologues et des criminologues par le système professionnel.

L'aboutissement de ce dossier, nous le devons en grande partie à la solidité du consensus établi entre les ordres professionnels concernés¹ et qui ont toujours placé la protection du public au cœur de leurs préoccupations.

Sensible aux inquiétudes de certains groupes quant à la continuité des services, le législateur a réagi par l'ajout de clauses transitoires leur permettant de continuer d'exercer leurs activités habituelles, même si celles-ci deviennent réservées, selon certaines conditions. Il accorde aux travailleurs sociaux, en partage avec d'autres professionnels, la réserve de plusieurs activités ainsi que la réserve exclusive de l'activité portant sur l'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre des régimes de protection du majeur ou du mandat donné en prévision de l'incapacité du mandant. Enfin, il accorde aux thérapeutes conjugaux et familiaux la réserve de trois activités professionnelles, activités qu'ils partagent avec d'autres professionnels. Ainsi, le champ d'exercices de cette profession, qui jouit d'une longue tradition et qui s'est jointe à l'OPTSQ en 2001, sera désormais inscrit au Code des professions.

2008 – 2009 aura été une bonne année pour les thérapeutes conjugaux et familiaux. Nous venons de l'annoncer, la désignation de l'ordre inclut maintenant les noms de nos deux professions. De plus, sous la présidence de Mme Louise Lemieux, t.c.f., le Comité d'étude de programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale s'est mis à l'œuvre avec pour mandat d'étudier l'adéquation entre les projets de programmes universitaires et les compétences requises pour l'exercice de cette profession. La création de ce Comité a reçu l'appui de l'Office des professions et les travaux vont se poursuivre en 2009 – 2010.

Dans le dossier de l'adéquation entre les besoins de la pratique du travail social et la formation universitaire, le Comité de formation de l'Ordre poursuit ses travaux afin que la formation initiale en service/travail social – donnant accès au titre de travailleur et travailleuse sociale – soit revisitée de façon à mieux refléter les compétences nécessaires aujourd'hui à la pratique de la profession. Le Comité de formation se dotera d'outils lui permettant de bien évaluer les projets élaborés par les milieux universitaires.

Autre dossier majeur pendant la période couverte par ce rapport, la mobilité des travailleurs sociaux au Canada et à l'étranger. En octobre 2008, à Québec, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, et le premier ministre du Québec, Jean Charest, signaient l'entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette entente revêt un caractère novateur et constitue une première entre l'Europe et l'Amérique.

Elle vient en appui aux travaux visant la négociation d'un partenariat économique entre l'Union européenne et le Canada. J'ai eu le privilège de participer à cette cérémonie et j'ai également signé un engagement à conclure une entente avant le 31 mars 2009. Nous

¹ Il s'agit de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, de l'Ordre des psychologues du Québec, de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, du Collège des médecins du Québec et, bien sûr, de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec qui regroupe les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux.

travaillons également à identifier nos vis-à-vis français pour discuter d'une éventuelle entente similaire concernant les thérapeutes conjugaux et familiaux.

D'autre part, conformément à l'article 7 de l'Entente sur le commerce intérieur, les travailleurs sociaux détenteurs d'un permis émis par l'organisme de réglementation d'une province ou d'un territoire peuvent, depuis le 1^{er} avril 2009, pratiquer leur profession partout sur l'ensemble du territoire canadien. Une entente similaire, portant sur la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Ontario et le Québec permet la pleine mobilité des travailleurs accrédités, notamment les travailleurs sociaux.

L'OPTSQ travaille activement à la création d'une structure regroupant tous les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation en travail social. Cette nouvelle instance deviendra un espace de réflexion sur les enjeux de la réglementation dans une perspective nationale.

Une des priorités pourrait être de déterminer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. En fait, nous avons si bien travaillé que le Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social est maintenant une réalité. J'ai personnellement assisté à la naissance du Conseil, la semaine dernière, en Alberta.

Nous avons aussi été actifs sur la scène internationale, en jouant notamment un rôle déterminant dans la fondation de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale, l'AIFRIS. La fondation a vu le jour officiellement en juin 2008, à la suite des deux premiers congrès internationaux des formateurs en travail social. Cet organisme international vise la création d'espaces de rencontre pour faire le point sur les recherches scientifiques, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles, de même que sur les transformations socio-économiques contemporaines. Tous les deux ans, l'AIFRIS convoquera le monde francophone à un congrès international du travail social. Je suis sûr que notre participation à cette organisation sera utile, avantageuse et stimulante.

Un mot maintenant sur les travaux du Groupe de pilotage national en santé mentale et en relations humaines. Le mandat de ce Groupe, qui découle de la planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux (PMO), et dont l'Ordre fait partie, porte sur l'organisation du travail et des services, l'utilisation optimale des compétences et de la main-d'œuvre, les conditions d'exercice ainsi que sur l'impact de l'entrée en vigueur du projet de loi 21.

Il va sans dire que le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux est également dans la mire des membres du Groupe. Sur ce point, certains constats pourraient nous être utiles pour convaincre le gouvernement et les milieux universitaires d'accueillir chaque année un plus grand nombre d'étudiants en service/travail social.

En mars 2009, dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec, j'ai eu le privilège de souligner le lancement, fait à l'automne 2008,

du programme de baccalauréat en travail social à l'Université du Québec à Rimouski. L'UQAR répondait ainsi à une forte demande de la région. Ce nouveau programme constitue une excellente réponse face aux pénuries de travailleurs sociaux, particulièrement dans tout l'Est-du-Québec et sur la Côte-Nord. Pendant la même période, j'ai également eu le plaisir de rencontrer un grand nombre de membres lors d'activités organisées dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec.

Fidèle à ses habitudes, l'Ordre a multiplié les opportunités de visibilité, d'implication et de promotion de ses valeurs de justice et d'équité sociales en s'associant à des organismes ou en collaborant à certains événements. Je pense ici au Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, que j'ai le privilège de présider, la Fondation Émergence, qui lutte contre l'homophobie, ou je siége en tant que vice-président, été le Collectif pour un Québec sans pauvreté dont l'ordre est un membre actif et significatif.

Aujourd'hui, nous bouclons la boucle sur une année particulièrement active et fertile en événements. Comme vous êtes à même de le constater, l'année en cours ne semble pas vouloir donner sa place non plus... Certes, nous devons nous réjouir de l'aboutissement de dossiers sur lesquels nous avons travaillé très fort, tout en réalisant que ces bonnes nouvelles sont génératrices de nouveaux défis, lesquels nécessiteront beaucoup d'investissements en temps, en travail, en énergie.

Grâce au soutien de nos administrateurs, grâce à votre professionnalisme et à votre implication, en tant que bénévoles, et grâce enfin à la compétence et au sens du devoir de nos employés, sous la ferme et sage impulsion de notre secrétaire et directrice générale, je sais que nous avons tout ce qu'il faut pour poursuivre notre engagement et pour relever ce défi ultime que constitue la protection du public. Merci.